

ANNEXE

TRAITEMENT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. Général

1.1. La présente Annexe s'applique et fait partie intégrante de toute entente de services, offre de services, proposition, bon de commande, PO et toute instruction convenue entre les Parties (l'« **Entente** ») conclue entre Léger et le Client impliquant le transfert, communication ou traitement de Renseignements personnels, qu'ils soient transmis par le Client, Léger ou tout tiers impliqué par l'une ou l'autre des Parties.

1.2. En cas de conflit entre les dispositions de la présente Annexe et celles de l'Entente, les dispositions de l'Annexe prévaudront, mais uniquement dans la mesure de ce conflit et pour les objets expressément couverts par la présente Annexe.

1.3. Les Parties s'engagent à respecter toutes les lois, règlements et normes applicables en matière de protection des Renseignements personnels, y compris, sans s'y limiter, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), la Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne en réglementant certaines pratiques qui découragent l'utilisation des moyens électroniques pour exercer des activités commerciales (communément appelée la Loi canadienne anti-pourriel ou LCAP) ou toute autre législation pertinente (les « **Lois applicables** »).

2. Définitions

2.1. « **Renseignements personnels de Léger** » désigne tout renseignement personnel relatif aux répondants recrutés par Léger, que Léger a recueilli ou dont il disposait autrement indépendamment de sa relation avec le client.

2.2. « **Renseignements personnels du projet** » désigne tout renseignement personnel traité par Léger pour le compte du client en vertu de l'Entente ou dans le cadre de celui-ci, incluant les Listes client, à l'exception des renseignements personnels de Léger.

2.3. « **Répondants recrutés par Léger** » désigne les personnes qui participent à des études de marché et qui proviennent du panel de répondants de Léger ou qui ont été autrement recrutées par Léger.

2.4. « **Listes client** » désigne les personnes qui participent à des études de marché et dont les coordonnées ou les informations proviennent d'une liste informatisée de noms et d'adresses fournie par le Client, utilisée par Léger pour constituer l'échantillon de l'étude.

2.5. « **Service complet de collecte de données** » désigne le type de service où Léger effectue la collecte des données, héberge les données au nom du Client et peut offrir d'autres services connexes.

2.6. « **Échantillon uniquement** » désigne le type de service où Léger fournit un panel de répondants. Le Client effectue la collecte des données et les héberge.

3. Traitement de Renseignements personnels

3.1. La présente Annexe régit le traitement des Renseignements personnels du projet par Léger dans le cadre de l'Entente. Les catégories de personnes concernées, les types de renseignements personnels du projet à traiter, ainsi que l'objet et la durée de ce traitement sont décrits dans l'Entente. À la connaissance des parties, aucun renseignement personnel sensible (au sens des lois applicables en matière de protection des données) n'est transféré en vertu de l'Entente. La nature et la finalité du traitement des Renseignements personnels du projet consistent en la prestation des services de Léger, tels que précisés dans l'Entente.

3.2. Dans les projets de type Échantillon uniquement, où Léger n'héberge aucune des données collectées, le Client est responsable de la confidentialité et de la protection des informations collectées conformément aux lois applicables et à la présente Annexe.

3.3. Dans le cadre des projets de Service complet de collecte de données, où Léger recueille et héberge des données au nom du Client, ce dernier reconnaît et convient que Léger ne communiquera pas de Renseignements personnels (y compris, sans s'y limiter, l'identité des panélistes, les adresses de courriel, les codes postaux, les numéros de téléphone, les enregistrements audio ou vidéo) au Client, ni ne permettra la collecte directe de Renseignements personnels auprès de Répondants recrutés par Léger, sauf dans des situations de recherche spécifiquement décrites, telles que la validation ou la modélisation, permises par et conformément aux normes et pratiques professionnelles généralement reconnues de l'industrie applicables à l'industrie de Léger, aux lois applicables et à la politique de protection de la vie privée de Léger. Le Client reconnaît et convient expressément par les présentes qu'il n'est pas autorisé à recueillir ou à recevoir des Renseignements personnels du projet, à moins que : (i) Léger ne donne son consentement écrit préalable à une telle collecte ou communication et (ii) que les répondants aient consenti à partager leurs Renseignements personnels du projet avec le Client (ou toute autre tierce partie désignée) à des fins précises. Sauf autorisation expresse de Léger, les Renseignements personnels du projet (p. ex. les adresses IP) ne seront utilisés qu'à des fins de détection de la fraude et de paiement incitatif et à aucune autre fin ou utilisation, y compris, mais sans s'y limiter, la

comparaison de ces Renseignements personnels avec d'autres ensembles de données. Le Client accepte également que les Répondants recrutés par Léger ne soient pas recontactés par le Client ou un tiers, sauf si cela s'avère nécessaire dans le cadre d'une relation commerciale préexistante entre le Client et les répondants. Le Client n'est en aucun cas autorisé à collecter ou à utiliser les adresses électroniques des personnes interrogées, sauf indication contraire dans l'Entente, ou si ces adresses sont nécessaires à l'organisation et à la conduite de groupes de discussion ou d'activités de recherche similaires. Dans ce cas, le Client doit s'assurer que les adresses électroniques sont collectées uniquement dans le but de faciliter la communication liée à l'activité de recherche spécifique.

4. Collecte de Renseignements personnels

4.1. La collecte de Renseignements personnels du projet doit être volontaire et ne doit pas être une condition pour se qualifier en tant que participant complet ou pour soumettre une candidature afin de recevoir une incitation ou une récompense. La partie qui rédige le sondage doit (i) informer par écrit les personnes interrogées dans le cadre du sondage ou de l'étude que la communication de Renseignements personnels est volontaire; (ii) informer les personnes interrogées de l'intention du Client de collecter des Renseignements personnels à un stade ultérieur du sondage ou de l'étude, dès que possible; (iii) informer les personnes interrogées de l'intention du Client d'enregistrer l'entretien téléphonique ou vidéo; (iv) fournir aux répondants toutes les informations nécessaires concernant l'objectif de la collecte et/ou de l'utilisation des Renseignements personnels par le client (l'« **Objectif autorisé** ») afin de permettre aux répondants de donner leur consentement éclairé à la collecte, à l'utilisation, à la conservation, au stockage, au transfert et/ou à la divulgation des renseignements personnels; et (v) aviser par écrit les répondants de l'intention du Client de partager les renseignements personnels avec tout tiers.

4.2. Les dispositions du paragraphe précédent, selon lesquelles la collecte de Renseignements personnels du projet doit être volontaire (et non une condition pour obtenir une participation complète ou pour recevoir une incitation ou une récompense), ne s'appliquent pas aux études qualitatives dans le cadre desquelles les participants sont filmés ou enregistrés. Dans ce cas, les participants doivent donner leur consentement explicite à la collecte de Renseignements personnels du projet comme condition préalable à leur participation à l'étude. Toutes les autres dispositions relatives à la collecte et à la divulgation des Renseignements personnels de la présente entente restent d'application. Pour précision, les enregistrements ne seront pas partagés avec le Client à moins que les répondants n'aient donné leur

consentement explicite au partage de l'enregistrement avec le Client (ou toute autre tierce partie nommée) pour l'objectif autorisée spécifiée.

5. Liste client

5.1. Lorsque l'échantillon est tiré de Listes client, le Client garantit qu'il se conforme à la législation canadienne anti-pourriel (LCAP), qu'il a vérifié les Renseignements personnels de la Liste client et que la base de données peut être partagée avec Léger et utilisée à des fins de recherche, conformément aux Lois applicables. Le Client s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité Léger contre toute réclamation, poursuite, demande, amende, action et procédure, jugement, pénalité, dommage, coût ou dépense raisonnables (y compris les honoraires et frais juridiques raisonnables) et responsabilité de quelque nature que ce soit pouvant découler (i) de toute violation liée à la collecte du Client des Renseignements personnels dans la Liste client et (ii) de l'envoi de courriels à des adresses fournies par le Client, en particulier dans les cas où un incitatif est offert pour participer à un projet de recherche, étant entendu que, si le Client participe à la détermination de l'incitatif, il lui incombe de s'assurer que celui-ci ne constitue pas une sollicitation ni un moyen excessif de promouvoir un produit ou un service.

5.2. Le Client comprend que Léger doit respecter sa politique de confidentialité (disponible sur son site Web) ainsi que les normes de l'industrie de la recherche par sondage. Cette adhésion s'étend aux scénarios où les Renseignements personnels sont fournis directement par le Client, comme une Liste client. Même dans ces cas, Léger traite les Renseignements personnels du projet conformément à sa politique de protection de la vie privée, en veillant à ce que les Renseignements personnels des répondants ne soient pas liés à des réponses individuelles sans le consentement explicite des répondants. À moins que les répondants n'aient donné leur consentement explicite au partage de leurs renseignements d'identification et de leurs réponses individuelles avec le Client (ou toute autre tierce partie désignée) à des fins précises, les données recueillies sont partagées avec le Client sous forme agrégée et les réponses ne sont pas attribuées à des personnes, ni associées à des Renseignements personnels tirés de la Liste Client.

5.3. Léger utilise des applications tierces pour nettoyer les Listes client, y compris, mais sans s'y limiter, la vérification de l'adresse électronique. Si une adresse électronique est identifiée par ces applications tierces comme étant invalide ou inconnue, Léger s'abstiendra d'envoyer des communications à ces adresses électroniques.

5.4. Léger déclare, garantit et s'engage à ce que Léger et ses employés et/ou agents n'utilisent les Listes client uniquement dans le cadre des services offerts au Client et

à aucune autre fin, y compris, sans s'y limiter, le marketing direct ou la vente de tout produit ou service, ou dans le cadre d'un autre projet ou dans le but de créer ou de mettre à jour un panel, une base de données ou une liste. Léger s'engage à prendre toutes les mesures commercialement raisonnables pour s'assurer que les répondants des Listes client ne sont pas lésés ou autrement affectés par la collecte, l'utilisation, la conservation, le stockage, le transfert, la divulgation et/ou l'élimination de tout Renseignement personnel par Léger. Léger ne divulguera les Renseignements personnels partagés par le Client qu'à ses employés, mandataires, sous-traitants et tiers qui (i) ont besoin de connaître et d'utiliser les Listes client dans le cadre du projet, et (ii) ont été informés des exigences, obligations, restrictions, limitations et interdictions contenues dans la présente entente. Léger est responsable de toute divulgation et/ou utilisation des Listes client par ses employés/agents/sous-traitants/tiers et doit s'assurer que ces parties respectent les obligations, normes et lois applicables en matière de protection des données et adhèrent aux mêmes normes de protection des données que celles énoncées dans la présente entente.

6. Conditions d'utilisation des Renseignements personnels provenant des Répondants recrutés par Léger

6.1. Lorsque les Renseignements personnels du projet proviennent de Répondants recrutés par Léger, Léger a l'obligation de préserver l'intégrité, la confidentialité et la confiance de son panel. En conséquence, le Client déclare, garantit et s'engage à ce que le Client et ses employés et/ou agents n'utilisent les Renseignements personnels du projet communiqués par Léger uniquement dans le cadre de l'Objectif autorisé et à aucune autre fin, y compris, sans s'y limiter, le marketing direct ou la vente de tout produit ou service, ou le fait d'influencer ou de tenter d'influencer les opinions ou les décisions d'un répondant. Le Client reconnaît et accepte qu'il n'est pas autorisé à utiliser les Renseignements personnels du projet dans le cadre d'un autre projet, pour un autre projet ou dans le but de créer ou de mettre à jour un panel, une base de données ou une liste. Le Client doit prendre toutes les mesures commercialement raisonnables pour s'assurer que les répondants ne sont pas lésés ou autrement affectés par la collecte, l'utilisation, la conservation, le stockage, le transfert, la divulgation et/ou l'élimination de tout Renseignement personnel du projet par le Client. Le Client ne transférera ni ne divulguera de Renseignements personnels du projet à un ou des tiers sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit exprès de Léger et le Client ne divulguera les Renseignements personnels du projet qu'à ses employés, mandataires, sous-traitants et tiers qui (i) ont besoin de connaître et d'utiliser les Renseignements

personnels du projet dans le cadre de l'Objectif autorisé, et (ii) ont été informés des exigences, obligations, restrictions, limitations et interdictions contenues dans la présente entente. Le Client est responsable de toute divulgation et/ou utilisation des Renseignements personnels du projet par ses employés/agents/sous-traitants/tiers et doit s'assurer que ces parties respectent les obligations, normes et lois applicables en matière de protection des données et adhèrent aux mêmes normes de protection des données que celles énoncées dans le présent accord. En aucun cas le Client ou tout autre tiers faisant affaire avec le Client n'est autorisé à utiliser les Renseignements personnels collectés à des fins de marketing ou de vente.

7. Divulgence et sécurité des Renseignements personnels

7.1. Si la divulgation ou le transfert de Renseignements personnels du projet est exigé par une loi applicable ou une autorité gouvernementale en matière de protection de la vie privée, le Client doit, sauf si la loi applicable l'interdit, aviser Léger par écrit avant de se conformer à la demande de divulgation. Le Client doit fournir un tel avis à Léger dans les dix (10) jours suivant la réception d'une demande de divulgation, ou dans un délai plus court afin de donner à Léger un temps raisonnable pour s'opposer à la demande de divulgation. Si Léger n'est pas en mesure de s'opposer à la demande de divulgation ou choisit de ne pas le faire, le Client doit se conformer à toutes les directives légales de Léger, limiter la nature et la portée de la divulgation demandée, divulguer le minimum de Renseignements personnels du projet nécessaires pour se conformer à la loi applicable et, à la demande de Léger, coopérer pleinement avec Léger pour s'opposer à la demande de divulgation dans toute la mesure permise par la loi applicable.

7.2. Le Client convient d'aviser Léger sans délai, mais au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrables, de la réception d'une demande d'accès, de modification ou de correction des Renseignements personnels du projet de la part de toute personne ou de toute autorité gouvernementale en matière de protection de la vie privée. Le Client convient de se conformer à toutes les instructions raisonnables de Léger afin de permettre à Léger de répondre à de telles communications, y compris la suppression des Renseignements personnels du projet en sa possession, et de se conformer à la loi applicable.

7.3. Le Client convient d'aviser Léger dès que possible et dans les vingt-quatre (24) heures, à moins que la loi applicable ne l'interdise expressément, de toute demande, plainte, requête, réclamation ou avis d'enquête ou de non-conformité potentielle reçue d'une autorité gouvernementale chargée de la protection de la vie privée ou d'un autre tiers, relativement au traitement des Renseignements personnels du

projet, et de collaborer pleinement avec Léger pour répondre à ces demandes, plaintes, requêtes, réclamations ou avis.

7.4. Le Client convient d'aviser rapidement Léger de toute violation ou tentative de violation de l'une ou l'autre de ses obligations relatives à la confidentialité des Renseignements personnels du projet.

7.5. Le Client s'engage à utiliser des contrôles d'accès techniques, administratifs et physiques qui mettent en œuvre les principes de sécurité de la « séparation des tâches » et du « moindre privilège », afin d'empêcher les personnes non autorisées d'accéder aux Renseignements personnels du projet et de garantir que les Renseignements personnels du projet ne sont accessibles qu'aux personnes qui ont raisonnablement besoin d'un tel accès.

7.6. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger la sécurité, la vie privée, la confidentialité et l'intégrité des Renseignements personnels du projet.

7.7. À la demande de Léger, notamment de son Responsable de la protection de la vie privée, maximum une fois par année, le Client s'engage à se soumettre à toute vérification relative à la confidentialité des Renseignements personnels du projet requis, incluant notamment la réalisation de vérifications de ses systèmes, installations et processus par Léger ou un tiers. Ces audits peuvent inclure, sans s'y limiter, des analyses, des tests de pénétration, des demandes d'auto-évaluation ou toute autre forme d'inspection de l'environnement technologique ou physique du Client quant au respect des engagements relatifs au maintien de la confidentialité, de l'intégrité, de la disponibilité et de la sécurité des Renseignements personnels du projet.

8. Conservation et retour des Renseignements personnels du projet

8.1. Une fois l'Objectif autorisé terminé, le Client détruira, supprimera et/ou effacera tous les documents, dossiers et/ou fichiers, y compris, sans s'y limiter, tous les originaux, copies et travaux dérivés, sous forme papier, électronique ou autre, qui contiennent, renvoient ou intègrent des Renseignements personnels du projet. Nonobstant ce qui précède, si des Renseignements personnels du projet sont contenus dans des sondages ou des questionnaires remplis ou dans un fichier de données d'enquête, dès l'achèvement de l'Objectif autorisé, le Client expurgera, retirera ou dépouillera autrement les Renseignements personnels du projet des sondages ou des questionnaires remplis ou du fichier de données d'enquête. À la demande de Léger, le Client demandera à un représentant dûment autorisé de certifier, par écrit, qu'il s'est conformé aux exigences énoncées dans la présente section et qu'aucune copie des Renseignements personnels du projet n'a été

conservée. Le Client convient que le fait que Léger ne demande pas ou n'oblige pas le Client à se conformer à l'exigence d'attestation écrite susmentionnée n'a pas pour effet de le dispenser de se conformer aux restrictions, exigences ou obligations contenues dans les présentes. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, le Client n'est pas tenu de détruire, de supprimer et/ou d'effacer les Renseignements personnels du projet stockés ou situés dans les systèmes ou dispositifs d'archivage et/ou de sauvegarde du Client ; toutefois, le Client convient que tous ces Renseignements personnels du projet :

- a) resteront soumis aux conditions de la présente entente à perpétuité, indépendamment de l'expiration de la présente entente; et
- b) seront supprimés conformément aux procédures et processus des systèmes d'archivage et/ou de stockage de sauvegarde du Client.

Toutes les restrictions, exigences et obligations relatives à l'utilisation, à la protection, à la confidentialité et à la sécurité des Renseignements personnels du projet survivront à l'expiration de la présente entente, se poursuivront à perpétuité et, en aucun temps, le Client et/ou ses employés, sous-traitants et/ou agents ne seront autorisés à utiliser et/ou à divulguer des Renseignements personnels du projet, sauf si Léger l'autorise par écrit.

9. Réciprocité

Les clauses des présentes relatives à la Divulgence et sécurité des Renseignements personnels et la Conservation et retour des Renseignements personnels, s'appliquent intégralement à Léger dans le cas des Listes client. Léger s'engage à respecter ces obligations avec la même rigueur que celles imposées au Client, garantissant ainsi la protection adéquate des Renseignements personnels provenant de Listes client.

10. Durée et résiliation :

La présente prend fin à la dernière des éventualités suivantes : (i) la résiliation de l'Entente qui régit la relation entre les parties ; (ii) l'achèvement par Léger des services décrits dans l'Entente; (iii) le Client n'a plus en sa possession les Renseignements personnels du projet; ou (iv) Léger n'a plus en sa possession la Liste client.

Annexe 1

À titre illustratif, vous trouverez ci-dessous des exemples de formulations de consentement que Léger doit recueillir auprès des répondants, selon la nature du projet et le type de renseignements transmis au client :

1. Consentement à l'envoi de réponses individuelles au Client

Si vous y consentez, les réponses au sondage pourront être examinées et analysées en même temps que les informations relatives à votre compte [ÉNONCER LES INFORMATIONS AUXQUELLES LE CLIENT VEUT ASSOCIER LES RÉPONSES] à des fins de [ÉNONCER L'OBJECTIF] (l'"Objectif"). Consentez-vous à ce que vos [ÉNONCER LES INFORMATIONS AUXQUELLES LE CLIENT VEUT ASSOCIER LES RÉPONSES] ainsi que vos réponses au sondage soient communiquées à [NOM DU CLIENT ET TOUT TIERS À QUI LES INFORMATIONS SERONT PARTAGÉES], uniquement dans le cadre de l'Objectif? Dans la négative, vos réponses resteront anonymes et ne seront analysées que globalement.

Oui [PARTAGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS AVEC LE CLIENT]
Non [NE PAS PARTAGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS AVEC LE CLIENT].

2. Consentement à la communication de renseignements personnels au Client

[NOM DU CLIENT ET TOUT TIERS À QUI L'INFORMATION SERA COMMUNIQUÉE] souhaite analyser les résultats du sondage [ex : selon certaines données géographiques], dans le but de mieux comprendre [RAISON POUR LA COLLECTE DE L'INFORMATION ET COMMENT ELLE SERA UTILISÉE]. En fournissant votre [RENSEIGNEMENT PERSONNEL COLLECTÉ], vos réponses au sondage peuvent être reliées à vous. Souhaitez-vous indiquer votre [RENSEIGNEMENT PERSONNEL COLLECTÉ] ?

___ Oui, je suis d'accord

[RENSEIGNEMENT PERSONNEL COLLECTÉ] : ___ ___

Non, je ne veux pas fournir mon [RENSEIGNEMENT PERSONNEL COLLECTÉ].